

Séance publique du 10 septembre 2001

Délibération n° 2001-0216

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Oullins

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire rue Georges Duhamel**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Madame et monsieur Bernard Jakob, demeurant 48, rue Edouard Vaillant à Oullins, ont sollicité la communauté urbaine de Lyon pour se porter acquéreur d'une portion de la rue Georges Duhamel au prix de 200 F le mètre carré afin de faciliter l'accès à leur garage et éviter les décharges sauvages.

Le tronçon de voie concerné est en impasse et ne présente aucune utilité pour la circulation publique.

Préalablement à la cession de cette partie de terrain, la Communauté urbaine a engagé une procédure de déclassement d'une partie du domaine public de voirie qui représente une superficie de 39 mètres carrés environ.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 31 mai 2000, monsieur le président a prescrit, par un arrêté en date du 20 avril 2001, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 29 mai au 13 juin 2001 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 31 mai 2000 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 20 avril 2001 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 29 mai au 13 juin 2001 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire rue Georges Duhamel à Oullins.

3° - Approuve le compromis entre la Communauté urbaine et madame et monsieur Bernard Jakob qui lui est soumis.

4° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété au profit de madame et monsieur Bernard Jakob d'une partie du domaine public de voirie communautaire rue Georges Duhamel à Oullins.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,